



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact****Article R. 122-3 du code de l'environnement**

N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement**Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement***Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative****Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Projet de création d'une plateforme logistique dans le Parc Logistique du Pont de Normandie 2 sur le territoire de la commune de Oudalle (76 430).

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCI NORMANDIE LOGISTIQUE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

NESSIM Julien

RCS / SIRET

8 0 2 2 8 6 0 1 3 0 0 0 1 5

Forme juridique

SCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
1- Installation classée pour la protection.	Etablissement industriel à usage d'entreposage de marchandises combustibles courantes classables sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 266-1 et 2663-2 de la nomenclature des ICPE. L'établissement sera classé sous le régime de l'enregistrement pour les rubriques précitées. Il sera également déclaré au titre des rubriques 2925 et 2910.
36 - Travaux ou constructions soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée d'un PLU n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Projet présentant une surface plancher totale supérieure à 10 000 m ² mais inférieure à 40 000 m ² (surface plancher totale = 19 412 m ²).

4. Caractéristiques générales du projet**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire****4.1 Nature du projet**Le projet consiste en la construction de deux bâtiments industriels à usage d'entreposage sur un terrain de 50 571 m² situé le Parc Logistique du Pont de Normandie 2 sur le territoire de la commune de Oudalle.Le bâtiment A sera divisé en trois cellules de stockage de 5 663 m² chacune. Le bâtiment B ne comportera qu'une cellule de stockage de 1 525 m².La surface plancher totale de l'établissement (bâtiment A + bâtiment B) sera égale à 19 412 m².Les 50 571 m² de terrain seront divisés comme suit :Emprise au sol du bâtiment = 19 733m²Surfaces voiries = 10 420 m²Surface espaces verts et stabilisé = 20 418 m²

Cet établissement est destiné à l'entreposage de marchandises combustibles courantes classables sous les rubriques 1510 (marchandises combustibles courantes), 1530 (papier, carton), 1532 (bois), 2662 (plastiques polymères), 2663-1 (plastiques alvéolaires), 2663-2 (autres plastiques) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

4.2 Objectifs du projet

Ces deux entrepôts sont destinés à accueillir une activité d'entreposage et de logistique, s'appliquant à des marchandises diverses.

Il est envisagé la présence de marchandises classés sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2662-2.

D'une manière générale les différentes étapes de l'activité logistique qui sera exercée sur le site sont :

- La réception des produits avec un approvisionnement par poids lourds,
- Le stockage des produits dans les différentes cellules
- La préparation des commandes,
- L'expédition des produits par poids lourds.

Dans les cellules de stockage, seuls des produits emballés seront manipulés, aucun stockage de type vrac ne sera effectué. Les produits stockés seront placés sur des palettes qui seront rangées dans les zones d'entreposage par des chariots élévateurs.

Les cellules des deux entrepôts seront aménagées en zone de stockage et zone de préparation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Compte tenu de l'altimétrie et de la pente du terrain et de l'altimétrie prévue pour la plate-forme logistique des terrassements en déblai/remblai sont prévus.

Des remblais (préchargement) sont prévus sur la parcelle. Les fondations seront dimensionnées suivant les caractéristiques techniques du sol telles que décrites dans l'étude géotechnique qui sera réalisée avant le démarrage du chantier.

Le chantier durera environ 9 mois. Il comptera les phases suivantes :

- préparation du terrain
- construction des bâtiments
- aménagement des parkings, voiries et réseaux
- aménagement des espaces verts.

L'ensemble du chantier respectera des consignes environnementales strictes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'établissement est destiné à être loué à des sociétés ayant besoin de surfaces d'entreposage et de bureaux. Le site peut recevoir des locataires différents, son exploitant la SCI NORMANDIE LOGISTIQUE restera l'exploitant de l'établissement au titre de la législation ICPE. Elle restera responsable devant l'administration du respect des prescriptions de son arrêté d'enregistrement. Les marchandises entreposées dans les 3 cellules du bâtiment A et dans la cellule du bâtiment B seront classables sous les rubriques 1510, 1530, 1532, 2662, 2663-1 et 2663-2.

L'activité qui sera exercée sur le site consistera en la réception de marchandises par poids lourds, en leur entreposage sur racks, en la préparation de commandes et en leur expédition par poids lourds.

L'activité de l'établissement nécessitera le travail de plusieurs équipes chargées de la réception et du contrôle des marchandises, du stockage, de la préparation des commandes, du contrôle de la préparation des commandes et de l'expédition. Le personnel sera composé essentiellement de préparateurs de commandes et de caristes.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain d'assiette du projet se situe sur la rive gauche de la Seine, dans la plaine alluviale. Il correspond à une ancienne zone de divagation de la Seine avant son endiguement. Le terrain est actuellement non aménagé. Il est caractéristique de la plaine alluviale de Oudalle et présente une configuration générale plane.
A noter qu'autour du terrain, les voiries de desserte internes du Parc Logistique du Pont de Normandie 2 ont été réalisées.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Oudalle possède un plan Local d'Urbanisme approuvé le 9 Juin 2005

Le zonage réglementaire est classé zone UX.

Il n'est pas prévue d'accueillir plus de 25 personnes par hectares.

Le site sera accessible depuis une voirie publique, il sera raccordé au réseau d'adduction d'eau potable et disposera d'un assainissement autonome.

Le bâtiment sera implanté à plus de 100 mètres de l'axe de l'autoroute A29 et 15 m de l'alignement de la Route industrielle, et à plus de 20 mètres de limites de propriétés.

Le stationnement des véhicules sera assuré en dehors de la voie publique et les aires de stationnement seront divisés en 20 places par des rangées d'arbres ou de haies vives.

Les espaces verts devront représenteront une superficie supérieure à 6% de la surface du terrain.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est compris dans une ZNIEFF de type 2 n°230000855 « L'estuaire de la Seine ». Quatre ZNIEFF ont été recensées autour du site d'implantation du projet : La ZNIEFF de type 1 n°230009259 « Le Vallon de Rogerville » située à environ 3.2 kilomètres au nord du site d'implantation du projet, la ZNIEFF de type 1 n°230014809 « Le Marais du Hode » localisée à 3.6 kilomètres au Sud du site, la ZNIEFF de type 2 n°230031046 « Les Fallaises et les Valleuses de l'Estuaire la Seine » située à 2.5 kilomètres au Nord du site.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette est implanté à Oudalle, commune littorale suivant la loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'implantation du présent projet est situé à 5 km à l'Ouest du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le monument historique le plus proche est le Château de l'Orcher à 2,7 km au Nord.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Oudalle est située dans le périmètre du PPRL par submersion marine de la plaine alluviale nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site sera raccordé sur le réseau public de distribution d'eau potable de la Communauté de l'agglomération Havraise (CODAH). La CODAH gère en régie la production, le transfert et la distribution de l'eau potable pour les communes du Havre, de Gonfreville-l'Orcher, d'Harfleur, de Gainneville, de Saint-Martin-du-Manoir, de Rogerville et de Sainte-Adresse
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'assiette du projet n'est pas situé dans un site NATURA 2000. Néanmoins deux sites NATURA 2000 sont situés à proximité : la ZCS FR2300121 « Estuaire de la Seine » située à 2 kilomètres mètres au Sud-Est et la ZPS FR2310044 « Estuaire et marais de la basse Seine » située à 2 km kilomètres au Sud.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé à environ 10 kilomètres au Sud-est du centre du Havre (classé au patrimoine mondial de l'UNESCO).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'eau utilisée sur le site (eau potable et eaux incendie) sera issue du réseau public de distribution d'eau potable de la Communauté de l'agglomération Havraise (CODAH). Aucun prélèvement au milieu naturel ne sera mis en place.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est prévu ni démolition dans le cadre du chantier ni évacuation de terres (équilibre déblais-remblais).
	est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le chantier de construction nécessitera des apports de matériaux (bâtiment, voiries, parkings, réseaux, etc.). Il est également prévu des apports de terres pour assurer le préchargement des sols.
Milieu naturel	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans le développement du Parc Logistique du Pont de Normandie 2. Durant la phase chantier sur l'ensemble du projet PLPN2, les opérations de terrassement et les travaux liés à la mise en place des réseaux, pendant la phase de chantier, entraîneront la destruction de 2 mares et 5 dépressions temporaires, y compris leur flore remarquable. Cependant, aucune espèce protégée ne sera affectée par le projet. Une vingtaine d'espèces de plantes d'intérêt patrimonial en Haute Normandie seront impactées. Toujours dans cette phase de chantier, les travaux pourront engendrer la perte des habitats et donc la destruction ou le déplacement de l'avifaune, des amphibiens et des insectes. Plusieurs sites favorables à la reproduction des amphibiens seront détruits par les aménagements. De plus, le projet aura comme conséquence une perte ou une dégradation de l'habitat de 5 espèces protégées.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire inclus dans le périmètre d'étude est susceptible d'être soumis aux effets de plusieurs phénomènes dangereux (effets de surpression, thermiques, toxiques) engendrés par les établissements : CARE, COMPAGNIE INDUSTRIELLE MARITIME, CHEVRON ORONITE, ELIOKEM, ERAMET, LBC SOGESTROL, LUBRIZOL, NORGAL, SEPP, SHMPP, SIGNALNOR, TOTAL, FLUIDES, TOTAL RAFFINAGE MARKETING, TOTAL PETROCHEMICALS FRANCE, YARA FRANCE. (PPRT du Havre)
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Oudalle est située dans le périmètre du PPRL par submersion marine de la plaine alluviale Nord de l'embouchure de l'estuaire de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les appareils d'éclairage extérieurs qui seront mis en place sur le site seront capotés afin de ne pas entraîner de pollution lumineuse diffuse.</p> <p>Le site sera conçu de façon à ce que les émissions (inhérentes à la sécurité des personnes) soient concentrées au niveau des cours et parkings : il s'agira uniquement d'éclairages dirigés vers le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions diffuses seront liées aux circulations des véhicules : rejet des échappements des poids lourds et des véhicules légers transitant sur le site.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>L'établissement ne sera pas raccordé au réseau de collecte des eaux usées du Grand Port Maritime du Havre. Les eaux usées du bâtiment seront donc traitées par un assainissement non collectif.</p> <p>Il sera installé sur site une station biologique compacte dont le fonctionnement sera basé sur un traitement biologique permettant une épuration des eaux usées par culture bactérienne se développant sur un matériau support.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Production de déchets non dangereux liés à l'activité logistique de l'établissement : papier, carton, bois, plastiques, etc...</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre du développement du PLPN2 un permis de construire et un dossier de demande d'autorisation d'exploiter sont en cours d'instruction. Ils portent sur un projet d'entrepôt de 48 741 m² (divisé en 8 cellules de stockage) sur la parcelle voisine (côté Sud) de la parcelle d'assiette du projet objet du présent CERFA. Ce projet d'entrepôt est porté par la société PANHARD DEVELOPPEMENT.

Le trafic VL et PL lié à ce projet d'entrepôt se cumulera avec le trafic VL et PL induit par le projet de la SCI NORMANDIE LOGISTIQUE objet du présent CERFA.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
<p>Tableau de surfaces</p> <p>Perspective d'insertion</p> <p>Résumé non technique de l'étude d'impact dans le cadre du projet d'aménagement d'un parc logistique sur la zone industrialo-portuaire du Havre (PLPN2) (V2-2014 04 18)</p>	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Paris

le,

20/07/2016

Signature

